



En exercice : 58

Présents : 42

Votants : 48

Séance du 8 juillet 2024

Le Huit Juillet Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 juillet 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	/
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	/
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	/
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	/
MÉRAL	GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), COUËFFÉ Dominique (Cosmes), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), JULIOT Thierry (La Rouaudière), BRÉHIN Colette (Laubrières), CHAMARET Richard (Méral)

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines), BAHIER Alain (Mée), PELLUAU Philippe (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique COUËFFÉ a donné pouvoir à Gérard LECOT
Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Maxime CHAUVIN
Colette BRÉHIN a donné pouvoir à Clément BEUCHER

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ
Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu M. de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-07/280 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 8 juillet 2024

**OBJET 2024-07/280 : RESSOURCES HUMAINES
PÔLE SPORT-TOURISME – SERVICE CENTRE AQUATIQUE – TECHNICIEN-NE DU CENTRE AQUATIQUE**

Lors du Conseil communautaire du 15 avril 2024, il a été validé l'actualisation des délibérations et du tableau des emplois suite à la demande de la DDFIP. Sur l'ensemble des délibérations, une délibération n'a pas été passée, il est nécessaire de présenter la délibération suivante.

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « Technicien »
- À compter du 1^{er} septembre 2024.
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux

- De créer un poste de « Technicien-ne du centre aquatique »
- À compter du 1^{er} septembre 2024.
- À temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux

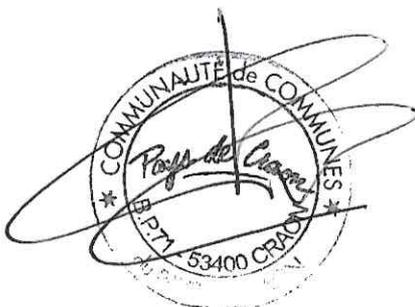
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (48 votants)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Technicien », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Technicien-ne du centre aquatique », à temps complet (35/35^{ème}), sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 10 juillet 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Bertrand de GUÉBRIANT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240708-DELIB202407280-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2024

Publication : 12/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

